

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 24726 Numéro SIREN : 838 071 199 Nom ou dénomination : 313 ART PROJECT PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 48312

ARTPROJECT

Numéro SIRET : **83807119900015**

Code APE : **4778C**

10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2020

le 22 juin 2021

M. Julien DUBOIX

"Certifié conforme à l'original"



le 22 juin 2021

M. Bonaventure KUMBE

"certifié conforme à l'original"



Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
Actif immobilisé	2
Actif circulant	2
PASSIF	3
Capitaux Propres	3
Provisions pour risques et charges	3
Emprunts et dettes	3
Compte de résultat	4
Annexes 2021	6
PREAMBULE	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)	7
Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	9
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	11
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	12

Attestation de PrésentationATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ARTPROJECT pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	192 446,72 Euros
chiffre d'affaires	150 000,00 Euros
résultat net comptable	-23 378,12 Euros

Fait à PARIS
Le 21/06/2021

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet PHILIPPON XAVIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	39 962	15 564	24 398	32 773	- 8 375
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	19 153		19 153	18 861	292
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	59 115	15 564	43 551	51 634	- 8 083
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 154		2 154	2 154	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
.. Fournisseurs débiteurs	180		180		180
.. Personnel					
.. Organismes sociaux					
.. Etat, impôts sur les bénéfices	474		474		474
.. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 623		31 623	20 944	10 679
.. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	69 314		69 314	69 314	
Disponibilités	45 151		45 151	38 858	6 293
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	148 895		148 895	131 269	17 626
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	208 011	15 564	192 447	182 903	9 544

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation	500		500
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	6 058		6 058
Report à nouveau	-23 378	6 558	- 29 936
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-11 820	11 558	- 23 378
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	107 371	107 371	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 952	62 817	- 10 865
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux		1 157	- 1 157
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 944		44 944
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	204 266	171 345	32 921
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	192 447	182 903	9 544

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		90 000	90 000	116 142	- 26 142	-22,51
Production vendue biens						
Production vendue services	30 000	30 000	60 000	63 783	- 3 783	-5,93
Chiffres d'affaires Nets	30 000	120 000	150 000	179 924	- 29 924	-16,63
Production stockée						
Production immobilisée			13 743		13 743	N/S
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			0	0		
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			163 743	179 924	- 16 181	-8,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			81 261	67 532	13 729	20,33
Variation de stock (marchandises)				-2 154	2 154	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			93 219	99 706	- 6 487	-6,51
Impôts, taxes et versements assimilés			2 204	2 204		N/S
Salaires et traitements						
Charges sociales				382	- 382	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 207	6 357	2 850	44,83
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 231	385	846	219,74
Total des charges d'exploitation (II)			187 121	172 209	14 912	8,66
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-23 378	7 715	- 31 093	403,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-23 378	7 715	- 31 093	403,02

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/03/2018 au 31/12/2019 (22 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)		1 157	- 1 157	-100
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	163 743	179 924	- 16 181	-8,99
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	187 121	173 366	13 755	7,93
RESULTAT NET	-23 378	6 558	- 29 936	456,48
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 22 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 192 446,72 E.

Le résultat net comptable est une perte de 23 378,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/06/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE***Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)***

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 59 115 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 130	833		39 962
Immobilisations corporelles	18 861	292		19 153
TOTAL	57 991	1 125		59 115

Amortissements et provisions d'actif = 15 564 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 357	9 207		15 564
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 357	9 207		15 564

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	21 111	7 752	13 358	5 ans
Mat.bureau &informat	3 890	1 828	2 062	3 ans
Mobilier	14 962	5 984	8 978	de 3 à 4 ans
TOTAL	39 962	15 564	24 398	

Etat des créances = 51 430 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 153		19 153
Actif circulant & charges d'avance	32 277	32 277	
TOTAL	51 430	32 277	19 153

Annexes 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	1,00	5 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	1,00	5 000

Etat des dettes = 204 266 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	107 371	107 371		
Fournisseurs	51 952	51 952		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	44 944	44 944		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	204 266	204 266		

Charges à payer par postes du bilan = 27 500 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	27 500
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	27 500

Annexes 2021 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 150 000 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	90 000	60,00 %
Prestations de services	60 000	40,00 %
TOTAL	150 000	100.00 %

Annexes 2021 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet CABINET PHILIPPON, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ARTPROJECT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	192 447
Chiffre d'affaires hors taxes	150 000
Résultat net de l'exercice (perte)	-23 378

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET PHILIPPON
Fait à PARIS le 21/06/2021

Annexes 2021 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	28/02/2018	28/02/2018	28/02/2018
Durée de l'exercice	12 mois	22 mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 000	5 000			
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	150 000	179 924			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-14 171	14 073			
c) Impôt sur les bénéfices		1 157			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-14 171	12 916			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-23 378	6 558			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-3	3			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-5	1			
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		382			

Observations complémentaires

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 30 juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société 313 ART PROJECT PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 75008 PARIS, sur convocation faite par courrier simple adressée le 15 juin 2021 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Julien DUBOUX, titulaire de 2450 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Bonaventure KWAK, titulaire de 2550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5000 actions sur les 5000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bonaventure KWAK, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien DUBOUX est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -23 378 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-23 378 euros
Report à nouveau antérieur :	6 058 euros
Solde	-17 320 euros
Au compte "report à nouveau"	-17 320 euros
S'élevant ainsi à -17 302 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

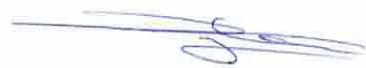
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Bonaventure KWAK

le 22 juin 2021


Le secrétaire
Julien DUBOIX

le 22 juin 2021


313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -23 378 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-23 378 euros
Report à nouveau antérieur :	6 058 euros
Solde	-17 320 euros
Au compte "report à nouveau"	-17 320 euros
S'élevant ainsi à -17 302 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -23 378 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-23 378 euros
Report à nouveau antérieur :	6 058 euros
Solde	-17 320 euros
Au compte "report à nouveau"	-17 320 euros
S'élevant ainsi à -17 302 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bonaventure KWAK

le 22.06.2021
